

Augmentation du salaire minimum du 1^{er} mai

Gouverner par la peur

Lettre ouverte de Mélanie Gauvin et Virginie Larivière, co-porte-parole de la *campagne 5-10-15**

Lundi prochain, le 1^{er} mai, le salaire minimum passera de 10,75 \$ à 11,25 \$ l'heure. Cette augmentation de 50 ¢, la plus élevée depuis 2010, démontre que la pression populaire peut faire bouger le gouvernement. Pourtant, il refuse toujours d'atteindre prochainement les 15 \$ l'heure réclamés par la majorité de la population. Le gouvernement utilise la peur de pertes d'emplois pour justifier son mépris envers un million de personnes à bas salaire.

Nous, membres de la *campagne 5-10-15*, tenons à rétablir les faits sur les impacts potentiels d'un passage rapide au salaire minimum à 15 \$ l'heure.

Pertes d'emplois : pas de « bombe atomique » selon les études!

Plusieurs études récentes sur les conséquences d'une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure rassurent grandement. D'abord, une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques arrive à des conclusions beaucoup plus modestes que celles du professeur Pierre Fortin, tout en reprenant sa méthodologie. On évalue en effet qu'entre 6 000 et 20 000 emplois seraient à risque¹.

Une deuxième étude, commandée par le Conseil du patronat du Québec, se basant sur un modèle d'équilibre général, prévoit entre 2 000 et 13 000 emplois perdus². Il faut aussi prendre en considération que le revenu de près d'un million de travailleuses et travailleurs serait relevé, rehaussant d'autant leur qualité de vie.

Les avantages des 15 \$ l'heure

Aux études théoriques s'ajoutent les expériences concrètes d'augmentations importantes du salaire minimum ayant déjà eu lieu. Au Québec, le salaire minimum a augmenté de 1,50 \$ entre 2007 et 2010. Il s'agit de l'augmentation la plus importante et la plus rapide de l'histoire du Québec. Dans la foulée, l'Institut de la statistique du Québec a observé... une croissance de l'emploi au salaire minimum ou légèrement au-dessus!

L'impact positif du salaire minimum sur l'économie va de soi : l'augmentation salariale des entreprises est compensée par l'augmentation du pouvoir d'achat d'une bonne

¹ DUFOUR, Mathieu, Raphaël LANGEVIN et Dany CARON-ST-PIERRE (2016). *Quels seraient les effets réels d'une hausse marquée du salaire minimum?* Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, octobre, 48 p.

² CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC (2016). *Avis du Conseil du patronat du Québec sur l'impact d'une augmentation accélérée du salaire minimum* [en ligne] (novembre), 81 p. [cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/avis-salaire-minimum101116.pdf].

partie de leur clientèle. Rappelons que 70% des emplois au salaire minimum se retrouvent dans le secteur des services, principalement dans l'hôtellerie, la restauration et le commerce de détail.

Malgré ces études récentes provenant de divers horizons, les histoires de peur entourant le salaire minimum à 15 \$ sont toujours bien présentes. Dans un contexte où le recrutement de la main-d'œuvre est difficile, où le taux de chômage et le nombre de personnes assistées sociales sont au niveau le plus bas des 40 dernières années³, le gouvernement devrait cesser de gouverner par la peur.

Il est temps d'être visionnaire et de valoriser le travail par un salaire décent. L'ensemble de la société en profiterait. C'est pourquoi le 1^{er} mai, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, nous serons dans la rue pour revendiquer un salaire minimum à 15 \$ l'heure.

* La *campagne 5-10-15* est menée par le Front de défense des non-syndiqués, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

³ QUÉBEC. MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). *Analyse d'impact réglementaire. Révision du taux général du salaire minimum*, Le Ministère, p. 13.